



CCI VAUCLUSE

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT  
Contrat de sous-occupation d'un restaurant sis à AVIGNON  
(Vaucluse) 40 bvd St Roch**

**Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :**

Société « Quai des Saveurs » dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse), 46 cours Jean Jaurès, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro B 930 060 629,

Titulaire d'un contrat d'occupation domaniale accordé par SNCF Gares et Connections sur le parvis de la gare Avignon Centre.

Ladite société exploitant à ce titre un commerce ayant une activité de restauration et de débit de boissons.

**Objet de l'avis :**

La société « Quai des Saveurs » souhaite donner en sous-occupation un Etablissement de restauration débit de boissons, snacking, salon de thé, sur place ou à emporter,- sur la commune d'AVIGNON, 40 boulevard Saint Roch,

Les locaux précités constituant une dépendance du domaine public ferroviaire, la convention est soumise au régime des occupations privatives du domaine public.

**Caractéristiques :**

Chaque candidat pourra durant la période de consultation visiter les locaux proposés dont il trouvera, ci-dessous, les caractéristiques principales :

Surface de l'Etablissement à usage commercial : 194 m<sup>2</sup> de bâti

Surface des terrasses : 168 m<sup>2</sup>

Surface de la réserve : 44, 03 m<sup>2</sup>

Surface des locaux techniques : 30 m<sup>2</sup>.

Le matériel sera mis à disposition, un inventaire sera contradictoirement établi au moment de la prise de possession des lieux (cuisine

Les horaires d'ouverture sont les suivants : tous les jours a minima de 06 h à 21 h sans jamais pouvoir dépasser une tranche horaire maximum de 05 h à 01 h du matin.

La licence sera transférée

La durée prendra effet à compter de la prise de possession des locaux jusqu'au 09 juillet 2036. Durée ferme et définitive.

**Nature du contrat :** Sous-occupation non constitutive de droits réels

**Conditions financières** : la sous occupation sera consentie moyennant le paiement par le sous occupant ou le sous concessionnaire d'une redevance domaniale annuelle fixe et révisable annuellement et une redevance variable annuelle.

La redevance fixe plancher sous laquelle il ne pourra pas être présenté d'offre est de : 200 000 euros HT par an.

Les charges annuelles (hors masse salariale) sont évaluées à :

- Charges liées à l'utilisation des patries communes : 6105 euros HT/AN

**Critères de sélections :**

Montant de la redevance fixe proposé 60 %

Expérience dans la gestion de ce type d'Etablissement 10 %

Solidité financière 10 %

Qualité du mémoire technique 20 %

**Modalités de réponse :**

Liste des pièces à remettre par les candidats :

- Nom du candidat, sa forme juridique, sa raison sociale et ses coordonnées, le nom du ou des dirigeants, du ou des représentants légaux, de la ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat,
- Une présentation générale de la société et notamment les activités déjà exercées (références)
- Une description de la capacité financière : indication du CA global et du CA concernant les activités liées au secteur en question sur les trois dernières années, bilan, ou extrait de bilan concernant les trois dernières années ; modalités et source du financement des investissements proposés,

- Attestation sur l'honneur sur la capacité à bénéficier d'une mise en à disposition d'une licence IV dans les conditions des dispositions des articles L. 3331.1 à L. 3336-4 du Code de la santé publique
- Production du jugement d'ouverture de la procédure, en cas de redressement judiciaire,
- Attestation figurant à l'annexe 1 dûment signée.

L'offre contiendra :

- Dossier de présentation du projet, de forme libre permettant au gestionnaire de procéder à l'analyse des offres au regard des critères de sélection des offres qui comprendra les éléments suivants :
  - . description du projet proposé tant en ce qui concerne l'activité de bar restaurant
  - . description des investissements envisagés
  - . montant des redevances fixes et variables

A l'issue de la remise des candidatures et des offres, les candidats seront sélectionnés au regard des critères de sélection des offres et des négociations seront engagées avec chacun d'entre eux.

**Date de publication du présent avis** : 12 décembre 2025

**Date limite de remise des offres : 27 février 2026 à 12 heures par voie électronique à l'adresse suivante :**

**[marchepublics@vaucluse.cci.fr](mailto:marchepublics@vaucluse.cci.fr)**

**Renseignements / visite de site auprès de :**

Monsieur Patrice LEROY

- Société Quai des Saveurs - 46 cours Jean Jaurès – 84000 AVIGNON - France - Téléphone : 06 30 66 71 87

Email : [pleroy@vaucluse.cci.fr](mailto:pleroy@vaucluse.cci.fr)

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

**Déclare :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222- 38 , 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435- 2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre état de l'Union européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 et 2, L8221-3 et L8221-5, L8251-1, L5221-8 et 11, L8231-1, L8241-1 et 2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 et s. du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.653-2 et s. du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-4, L. L.5214-1, L.5212-9 à L.5212-11 et R.5213-39 ou L.5212-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :